

C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou

Débat d'orientations budgétaires

2025

Cadre réglementaire

Conformément au Code général des collectivités territoriales, dans les C.C.A.S. des communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce débat est obligatoire mais ne revêt aucun caractère décisionnel. Cette étape permet d'éclairer la construction du budget et d'instaurer une discussion sur les priorités et l'évolution financière du C.C.A.S.

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Contexte réglementaire

L'article du CGCT L.2312-1 modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 107) portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et des administrateurs du C.C.A.S. Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) comportant les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Plus récemment, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du R.O.B. : transmission au Préfet, à l'E.P.C.I. de rattachement, mise à disposition du public, dans les 15 jours suivant son examen en conseil d'administration.

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Contexte communal 2024	2
3. La situation financière du C.C.A.S. en 2024.....	2
4. Le bilan social 2024	4
5. Bilan du C.C.A.S. en 2024.....	5
6. Orientations du C.C.A.S. pour 2025.....	6

1. Introduction

Le Centre communal d'Action sociale (C.C.A.S.), établissement public disposant d'une gestion autonome, constitue l'outil essentiel de la mise en œuvre de la politique sociale municipale. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il met en place des actions solidaires pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Son budget intègre une subvention communale d'équilibre.

2. Contexte national et communal 2024

A la suite de l'installation de la nouvelle équipe municipale en janvier 2023, puis ensuite du nouveau conseil d'administration du C.C.A.S., l'analyse des besoins sociaux avait été présentée en juin 2023, afin de valider les enjeux sociaux dans plusieurs thématiques : précarité, mobilité, logement, politique familiale, aménagement du cadre de vie et politique personnes âgées. Ce diagnostic a permis en 2024 de déterminer un projet social du C.C.A.S. pour la ville de Beaufort-en-Anjou et des grandes orientations. Le budget 2025 est présenté dans un contexte budgétaire national incertain qui peut avoir des incidences sur le budget communal.

3. La situation financière du C.C.A.S. en 2024

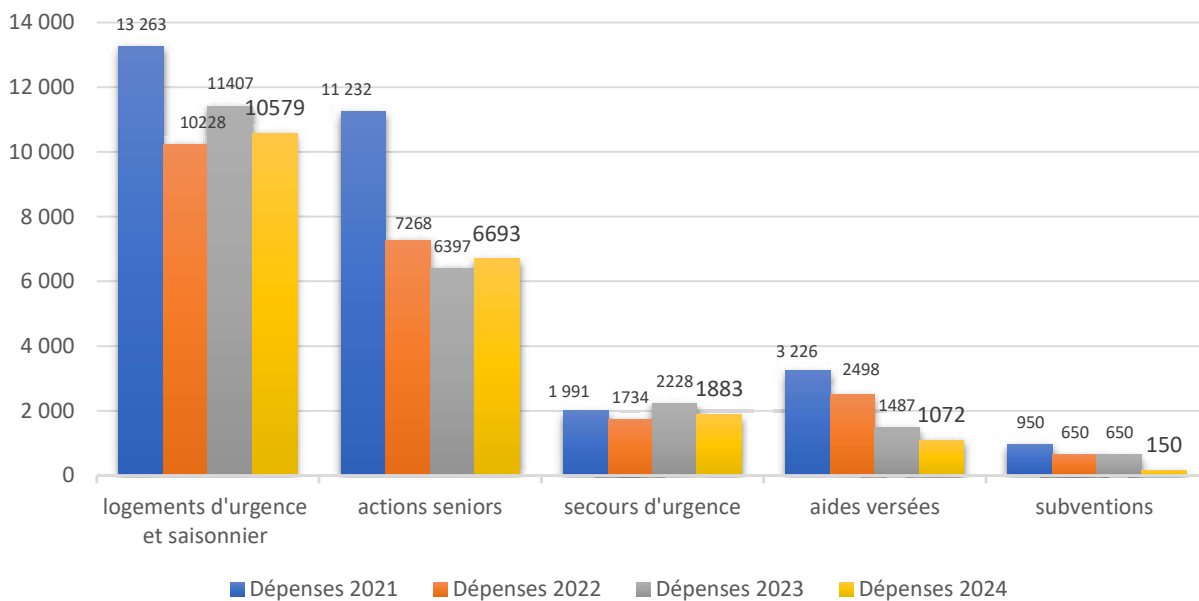
Les comptes 2024 de la section de fonctionnement du C.C.A.S. sont équilibrés (excédent 1 685 €), avec pour principale recette la subvention de la commune de 55 000 €, qui comprend les frais de personnel pour 37 168 €.

Les graphiques de la page suivante indiquent la répartition des principales dépenses et recettes de 2021 à 2024. A noter : les demandes d'aides diminuent régulièrement depuis 2021, alors que les aides de secours d'urgence sont relativement stables.

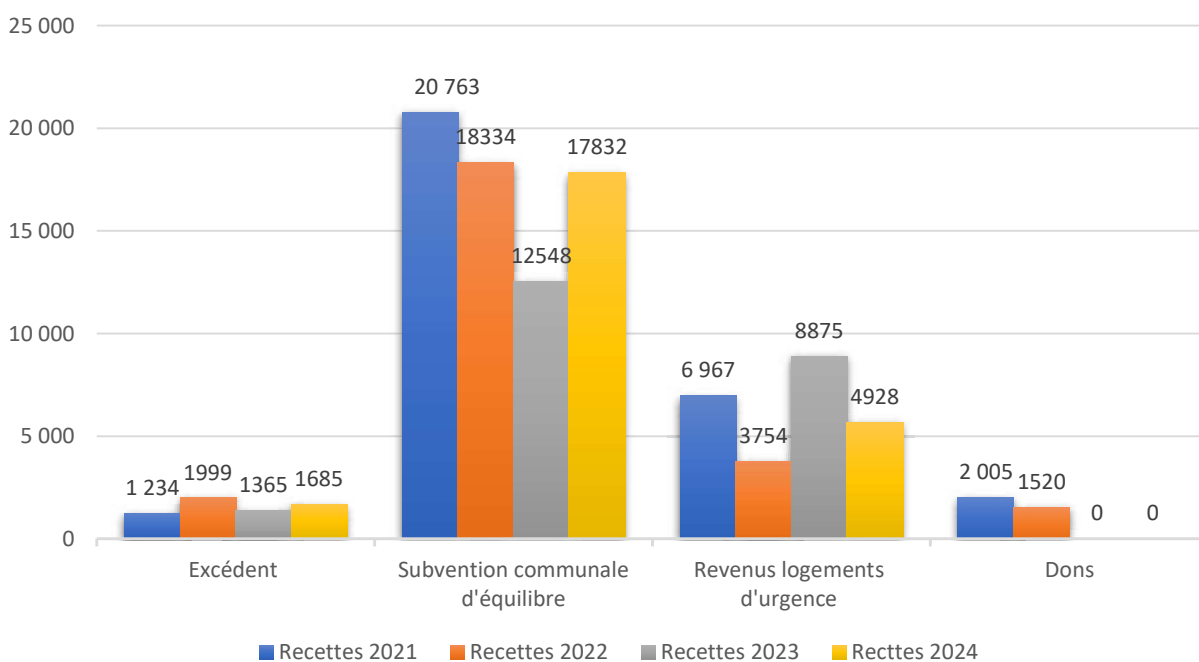
Les deux logements, l'un de secours d'urgence situé 9 rue de la Gare et l'autre un logement saisonnier de la résidence Anne de Melun, gérés par le C.C.A.S., connaissent des recettes qui fluctuent selon les années, en raison du caractère social et aléatoire de ces deux logements. En moyenne, le C.C.A.S. consacre environ 5 000 € chaque année pour pouvoir loger des habitants en cas d'urgence (violences, incendies ou péril).

En ce qui concerne les « aînés », le choix d'un « goûter festif » depuis 2022 plutôt qu'un repas, avec un spectacle, a permis une baisse significative des dépenses. Pour ceux qui n'ont pu participer et selon les critères d'âge, un bon d'achat à valoir dans les commerces de la ville leur a été remis en fin d'année. En fonction de la démographie et une hausse de la population « seniors », cette dépense subira probablement une hausse dans les années à venir.

Evolution des dépenses du C.C.A.S. de 2021 à 2024 (en euros)



Evolution des recettes du C.C.A.S. de 2020 à 2024 (en euros)



4. Le bilan social 2024

Budget de fonctionnement 2024 :

Prévu : 63 365,90 € (dépenses et recettes)

Réalisé :

- Dépenses : 58 261,55 €
- Recettes : 59 947,23 €

soit un excédent de 1 685,68 € pour l'année 2024

Demandes d'aide facultative : 61 bénéficiaires

Secours d'urgence (54 bénéficiaires) : 1 883,40 €

- Produits de première nécessité (39 alimentaires et hygiène) 1 476,97 €
- Alimentation pour personne de passage (2) 19,25 €
- Carburant (13) 387,18 €

Aides financières (7 bénéficiaires) : 1 072 €

- Eau (2) 287,00 €
- Electricité (2) 400,00 €
- Ordures ménagères (1) 90,00 €
- Permis de conduire (1) 95,00 €
- Fauteuil de douche pour personne handicapée (1) 200,00 €

Demandes d'aide sociale légale : 26

- Dossiers de demande d'aide sociale hébergement personne âgée..... 6
- Dossiers de demande d'aide sociale hébergement personne handicapée... 1
- Dossiers de demande d'aide sociale services ménagers..... 2
- Dossiers d'obligation alimentaire 17

Animation pour les Aînés : 6 693,29 €

- Festi'âges : 250 personnes inscrites 3 529,83 €
- Chèques cadeaux de fin d'année 3 163,46 €
- année 2023 facturés en 2024) : 2980 €
- Prévu 3 240 € soit 26 chèques non utilisés ou non facturés
- Coût d'impression des chèques : 183,46 €

Logements d'urgence et saisonnier : solde - 5 651,46 €

Dépenses 10 579,24 €

- Loyer Maine-et-Loire Habitat 5 949,60 €
- Charges locatives Maine-et-Loire Habitat 3 533,53 €
- Ordures ménagères 283,56 €
- Eau et assainissement 328,22 €
- Electricité 426,67 €
- Assurances 57,66 €

Recettes 4 927,78 €

Subventions aux associations (Secours catholique) 150,00 €

Charges de personnel affecté à la collectivité de rattachement 37 168,00 €

Subvention communale d'équilibre 2024 : 55 000,00 €

La domiciliation au C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou :

- 22 élections de domicile délivrées en cours de validité au 31 décembre 2024, dont 17 renouvellements et 5 premières demandes, pour un total de 42 personnes.
- 7 radiations, soit 13 personnes

5. Bilan du C.C.A.S. en 2024

Le C.C.A.S. participe aux différentes actions mises en place sur la commune et dans le cadre de l'Entente-Vallée, avec le Centre d'animation Toile de Graines.

Publications pour les habitants

Le C.C.A.S. a été à l'origine d'un « guide pour l'habitant » dans le cadre de son projet social 2020-2023 et du volet « accès aux droits ». Une stagiaire du C.C.A.S avait rédigé le volet « action et aide sociale ». Ce guide a été distribué en 2024 à tous les Beaufortais dans le magazine municipal.

Lors de l'envoi du courrier d'invitation à Festi'âges aux seniors concernés, un flyer a été inséré afin de communiquer sur plusieurs services spécifiquement pour les personnes âgées : le Centre local d'information et de coordination (CLIC), France services et le Transport solidaire. Ce dernier service, organisé par Toile de graines, s'est particulièrement développé en 2024.

Partenariats

En juin 2024, le C.C.A.S. a renouvelé pour la 6^{ème} année consécutive son offre de mutuelle communale avec l'agence AXA de Beaufort-en-Anjou, à la suite du bilan présenté par la responsable de l'agence aux membres du C.C.A.S. pour l'année 2023.

Dans le cadre de la convention du C.C.A.S. avec le Conseil départemental, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2024 entre les travailleurs sociaux de la maison des solidarités (MDS), les élues et agents municipaux, afin de maintenir l'interconnaissance avec les professionnels et d'échanger sur plusieurs cas particuliers.

Accès aux droits, France-services et accueil du C.C.A.S.

Dans le cadre de son partenariat intercommunal Entente-Vallée, le C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou participe avec les autres C.C.A.S. de l'Entente-Vallée à la gestion de France Services mutualisée avec le Centre d'animation Toile de Graines, dans l'Espace social. Ce service permet un accompagnement aux démarches administratives en général et en particulier vers l'accès aux droits, pour un public en difficulté face au numérique. Les demandes ont été multipliées par 3 de 2023 à 2024 sur l'ensemble de l'Entente. Une conseillère numérique travaille également à l'inclusion numérique des habitants en mettant en place des accompagnements individuels vers l'outil numérique ou des actions collectives.

Christine Desmots, responsable du C.C.A.S., assure deux fois par semaine une permanence à l'Espace social, auprès de partenaires comme la CAF, le CLIC, la MLA, le CIDFF, l'ADMR, l'association Etape, France Services, le Centre d'animation Toile de Graines. Cette permanence contribue à améliorer l'accueil des habitants en les orientant directement vers des partenaires ressources, ou d'approfondir l'accueil France services par un accueil social. Chaque demande de logement fait également l'objet d'un rendez-vous avec la vice-présidente et Christine Desmots.

6. Orientations du C.C.A.S. pour 2025

L'Analyse des Besoins sociaux (A.B.S.) est obligatoire pour les C.C.A.S. en début de mandat, afin d'adapter l'aide de la commune et l'accompagnement social au plus proche des besoins identifiés dans la population. Cette analyse, réalisée à partir d'un diagnostic partagé avec les acteurs sociaux du territoire, doit permettre aux membres du C.C.A.S. de repérer des enjeux et de définir des orientations pour le reste du mandat. La connaissance des attentes sociales des différents publics et des professionnels constitue une des missions du C.C.A.S.

Le projet social de la commune validé par le C.C.A.S. et le plan d'action 2024-2028 :

A la suite de la validation des enjeux sociaux, plusieurs rencontres participatives ont réuni les salariés du pôle social de Beaufort-en-Anjou (service social, C.C.A.S. et Toile de graines), les élus municipaux et les membres du C.C.A.S. afin de faire ressortir 3 axes d'orientation qui permettent de répondre à ces enjeux. Un plan d'action a ensuite été défini et a fait l'objet de priorisations.

La finalité du projet social s'exprime ainsi : « prendre en compte les besoins des habitants à chaque âge de la vie et dans leur ville » et trois grandes orientations ont été posées, avec trois verbes d'action « faciliter », « anticiper », « améliorer » en faveur des publics « famille », « seniors » et « habitants ».

Ce projet a été décliné en plan d'actions, décrites avec un niveau de priorité, pour les actions démarrées en 2024 et prévues pour 2025 (en bleu).

A. Faciliter l'accompagnement des familles au quotidien, l'accès aux services et aux loisirs

A.1 Améliorer la prise en charge des difficultés financières, médicales et d'insertion

- Diagnostic Santé et Contrat local de santé avec plusieurs communes de l'EPCI Baugeois-Vallée
- Actions de prévention budget et alimentation en partenariat avec la MDS et Toile de graines
- Soutien logistique et/ou financier des associations à caractère social

A.3 Prendre en compte la famille dans ses liens et ses différents rôles

- Actions de prévention vers les agents et les habitants en faveur de l'égalité femmes-hommes
- Actions de prévention contre les violences conjugales et intrafamiliales (formations)

A.3. Favoriser l'égalité d'accès aux droits, aux services et aux loisirs

- Révision du règlement des aides facultatives (accès au sport et à la culture)
- Organisation de l'apprentissage de la natation pour des enfants de familles précaires
- Accès à tous les enfants en séjours courts (Toile de graines et services enfance-jeunesse)
- Communication sur les différents moyens de transport existants

A.4 Favoriser le lien social dans la ville et le bien-être des habitants en partenariat avec les services urbanisme, voirie, espaces verts et citoyenneté

- Repérage des difficultés de cheminements (bancs, pistes vélos et accessibilité)
- Participation aux comités de quartier pour soutenir des actions d'entraides de proximité
- Commission commune urbanisme – C.C.A.S. => besoins d'espaces de jeux dans les quartiers
- Elaboration et développement de jardins partagés

B. Anticiper avec les familles et les acteurs sociaux le vieillissement de la population et l'isolement

B.1. Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement

- Mise en place de visiteurs à domicile (partenariat ADMR, Toile de Graines et Médiathèque)
- Participation à l'organisation d'événements conviviaux avec Toile de graines
- Organisation, évolution de Festi'âges et de la livraison de chèques cadeaux
- Réflexion pour améliorer l'accès et l'information aux différents modes de transport collectifs

B.2. Favoriser le partenariat avec les acteurs sociaux et l'accès au droit des habitants

- Soutien annuel financier et logistique des associations œuvrant en faveur des seniors
- Réalisation et diffusion d'un document d'information aux personnes âgées
- Organisation d'un forum du bien vieillir

B.3 Favoriser un parcours sans rupture vers la perte d'autonomie

- Elaboration avec différents partenaires du grand âge d'un schéma gérontologie pour la ville
- Réflexion avec les bailleurs sociaux d'aménagement d'une résidence grand âge
- Accès à la santé des seniors => faciliter l'accès à partir du Contrat local de Santé

C. Améliorer pour les habitants, locataires et propriétaires, l'adéquation de leur logement avec les contraintes actuelles.

C.1 Mettre en relation demandeurs et propriétaires pour une recherche de solution en commun

- Etude des cohabitations possibles intergénérationnelles, en partenariat (associations, Caf)
- Recherche de personnes volontaires pour héberger un/une jeune en activité ou stage.
- Accompagnement des propriétaires loueurs avec les partenaires.
- Entretien de la coloco' du Château (3 chambres meublées)
- Mettre en location un local pour femmes victimes de violences

C.2 Accompagner les habitants en matière de logements face à l'augmentation du coût de l'énergie et le changement climatique

- Organisation d'une formation sur les économies d'énergie possibles au quotidien (avec ADEME, MDS, ADIL, Baugeois-Vallée...)
- Inventaire de logements vacants

C.3 Se rapprocher des bailleurs sociaux pour un meilleur suivi et une augmentation de l'offre de location

- Maintien des contacts réguliers pour les logements et candidatures avec les bailleurs sociaux
- Projets de construction de nouveaux logements sociaux et élaboration d'une planification.

De nombreuses actions font l'objet de partenariats et sont parfois menées par des institutions, des associations ou des partenaires financiers, ce qui ne nécessite pas de budget supplémentaire pour le C.C.A.S. de Beaufort-en-Anjou mais uniquement des mises à disposition de matériel et/ou du pilotage de projets.

Devant un contexte budgétaire contraint de la ville, le C.C.A.S. poursuit son action de réflexion avec d'autres services, comme l'urbanisme, afin de partager la demande des habitants concernant le mobilier urbain ou les aires de jeux, ou comme le service jeunesse et scolaire, afin d'accompagner les familles en dettes de cantine ou de favoriser l'inscription en accueil de loisirs à toutes les familles.

Des projets de formations des agents de l'animation et/ou de prévention des habitants sur les violences familiales pourront être mises en place courant 2025, avec plusieurs partenaires comme Solidarités femmes 49 ou le CIDFF.

Des logements sociaux gérés par le bailleur PODELIHA seront mis en location courant 2025, ce qui permettra d'accueillir de nouvelles familles sur la ville. D'autres projets suivront ensuite. L'action du C.C.A.S. est d'étudier chaque demande, de recevoir les habitants et de rencontrer régulièrement les bailleurs sociaux afin de veiller au bien-être des locataires et à l'entretien des locaux.

Toutefois, cette offre de logements n'est pas adaptée à une demande spécifique : celle de jeunes salariés en contrats courts ou d'apprentissage qui pourraient être hébergés chez l'habitant. Actuellement, le C.C.A.S. réfléchit à une offre d'accompagnement de propriétaires disposant de chambres libres. Ce projet, mené en partenariat avec la commune de Mazé-Milon, est accompagné en ingénierie par le Conseil départemental.

En ce qui concerne le montant des aides facultatives ou d'urgence, la baisse remarquée depuis plusieurs années pourrait trouver une explication dans la disparition des permanences régulières des travailleurs sociaux sur Beaufort-en-Anjou. Se déplacer à Baugé-en-Anjou représente un frein et ainsi, moins de demandes ne signifierait pas forcément moins de besoins. C'est pourquoi ce budget est maintenu, prenant en compte le non-recours des publics aux aides facultatives.

Sur le plan de l'insertion, de l'aide à domicile et du secours ponctuel, la ville poursuit son soutien financier et logistique (locaux) aux associations dédiées, en complémentarité avec le C.C.A.S.

Enfin, concernant les personnes âgées, les actions autour de Festi'âges et des chèques cadeaux sont maintenues dans la même forme, ayant trouvé la satisfaction des seniors. D'autres actions concrètes d'accompagnement au vieillissement seront étudiées en 2025 avant d'être mises au budget de 2026 (exemple visiteurs à domicile, accès aux transports collectifs).